Le meeting de défense des commerçants du Nord à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le rapport fédéral

M. CHRISTIAENS, secrétaire général de la Fédération lut un rapport sur les travaux réalisés au cours de l'année écoulée, retraça l'historique du groupement, insista sur la nécessité de se défendre.

L'abattement à la base

M. BOUCHER, conseiller fiscal de l'Association des groupements de **Valenciennes** et **Caudry**, réclama une réforme sur l'abattement à la base, pour les bénéfices commerciaux.

Les élections consulaires

M. TRONCQUEE, président de la Fédération des groupements communeux de **Dunkerque** parla de la nécessité de s'intéresser aux élections consulaires. « Les commerçants doivent se faire inscrire et doivent voter à ces élections, déclara l'orateur.

M. WIART formula le vœu « que les sièges réservée au petit commerce, dans les Chambres de Commerce, soient plus nombreux. »

Pas d'impôts exagérés

M. POUPLIER, de **Caudry**, parla lui aussi des abattements à la base, s'en déclara partisan pour les commerçants. L'orateur protesta, en outre, contre les impôts exagérés qui frappent le petit commerce.

Les commerçants doivent s'unir

M. THOORIS, président de l'Union Commerciale d'**Hazebrouck**, dit ce qui a été fait dans sa ville au point de vue de l'Union des Commerçants. L'action a été orientée vers la défense fiscale et vera la partie comptabilité, insuffisante chez nombre de commerçants modestes. Une permanence ouverte tous les dimanches dans la matinée a été organisée pour l'instruction des commerçants, un organe local a été créé. « Un fait se dégage de toutes choses, dit l'orateur, l'individualisme est voué à l'impuissance ; il faut donc nous unir si nous voulons améliorer notre sort.

La propriété commerciale

M. CRAPEZ parla de la propriété commerciale, de la loi du 30 juin 1926, qui soulève de nombreuses critiques. « Cette loi avait de graves lacunes, — déclara l'orateur, — elle fut un peu améliorée par des amendements votés en 1927 et 1928. On peut encore l'amender.

« Nous réclamons contre l'abus du droit de reprise par le propriétaire, contre l'imprécision de la loi en ce qui concerne les sous-locataires. »

Les conclusions du rapport de M. Crapez furent admises.

Contre la taxe de luxe

M. WACRENIER-MENU, s'éleva contre la taxe de luxe qu'il qualifia de « taxe de consommation ». Lui aussi s'éleva contre le désintéressement des commerçants en ce qui concerne les élections cantonales. Il insista sur les multiples inconvénients de la taxe de luxe, dont un des moindres est de favoriser la fraude. M. Wacrenier demanda **la suppression de la taxe de luxe, ou sa réduction à 3 pour cent.**

L'extension nécessaire du syndicat

M. WIART remercia les divers orateurs qui prirent la parole, les assistants qui vinrent de tous les points du département du Nord, les organisateurs des divers groupements de la Fédération : M. Lombrez, président du Syndicat général de la Bourse du Commerce de **Lille**, présent à la réunion ; M. Maréchal, conseiller général de **Tourcoing**. M. Wiart engagea les assistants à travailler à l'extension de leur syndicat. « C'est par lui, dit-il, que vous arriverez à des résultats pratiques. Nous devons en outre, commencer une campagne pour protéger les commerçants honnêtes contre « les carambouilleurs », contre les faillites de mauvaise foi.

Un ordre du jour

Un ordre du jour fut voté aux termes duquel on demanda notamment **la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires, ou au moins sa réduction, son unification à 2 pour cent, la suppression des économats patronaux, la suppression des privilèges accordés aux coopératives, et une réforme sur l'abattement à la base en ce qui concerne les bénéfices commerciaux.**

Un ingénieur a tué l'amant de sa maîtresse

La paisible villa Monceau, à Paris, a été le théâtre d'un drame, au cours duquel un ingénieur électricien, en état de légitime défense, a tué un repris de justice.

Le meurtrier, Guy Boju, âgé de 28 ans, attaché à une entreprise de la rue Théophile-Gautier, habite 4, villa Monceau.

Il avait fait la connaissance, à la fête de Neuilly, d'une femme de mauvaise vie : Marguerite Leullier, âgée de 21 ans. Celle-ci n'avait pas caché à son nouvel ami quels étaient ses moyens d'existence. Néanmoins, attiré vers elle, le jeune ingénieur résolut de la soustraire à ce milieu.

Les deux amis se voyaient souvent au domicile de Boju. La jeune femme ayant commis l'imprudence de laisser dans son sac à main l'adresse de ce dernier, le « protecteur » de la fille Leullier, Joseph Liotard, âgé de vingt-sept ans, domicilié 9, rue Volta, se rendit villa Monceau.

Depuis quelque temps, il prenait ombrage de l'ingénieur et voulait avoir une explication avec lui. Il en trouva une, effectivement, chez son rival.

Une vive discussion s'engagea. Tout à coup, fou furieux, Liotard sortit un couteau de sa poche. Les deux amis se réfugièrent alors dans la cuisine. Mais bientôt, sous la pression du poursuivant, la porte s'ouvrit. Devant son attitude menaçante, Boju prit le revolver qu'il avait dans sa poche et tira trois balles dans la direction de Liotard, qui fut tué sur le coup.

Boju est allé se constituer prisonnier au commissariat du quartier de la Plaine-Monceau.

La mort de M. Wauters ancien ministre du travail belge

(DE NOTRE DEDACTION BELGE)

Nous avons annoncé hier dans nos dernières éditions, la mort, survenu à Bruxelles, de M. Wauters, député socialsite belge, de Huy-Waremme, ancien ministre du Travail, de la Prévoyance Sociale et de l'Industrie.

A cette occasion, on rappelle que M. Wauters est né à Hesbaye, la région de la grande culture de Belgique, en 1875, de parents agriculteurs.

Il fit ses études à l'Université de Liége, où il obtin le diplôme spécial de docteur es-sciences physico-chimiques.

Il enseigna ensuite la physique et la chimie, durant dix ans, à l'Ecole de Tannerie de Liége, dont il dirigea le laboratoire d'essais et de recherches, mis à la disposition de l'industrie du cuir. A cette occasion, il prit part à divers congrès de chimie appliquée. Il publi divers travaux sur la chimie appliquée à l'industrie du cuir.

En même temps, M. Wauters s'intéressait au mouvement social et politique ; à 18 ans, il était, à Liége, secrétaire des étudiants socialistes ; il collabora avec M. Vandervelde à une grande enquête sur la propriété rurale en Belgique (1897) ; il écrivit une des premières monographies agricoles de Belgique, sur la Hesbaye ; il participa à divers congrès agricoles socialistes et au premier congrès international d'automobilisme agricole à Amiens, en 1902.

M. Wauters, ex-ministre belge

Encore étudiant, il fonda, en Hesbaye, son pays natal, la première mutuelité de secours pour les ouvriers malades (1895) ; le premier syndicat d'ouvriers paveurs ; la première société coopérative (1898), avec 200 membres et 1.500 francs de capital, qui fait aujourd'hui pour 8 millions d'affaires par an.

Appelé en 1910, à la direction du journal central du Parti Ouvrier Belge, le « Peuple », étant député déjà depuis 1908, il abandona ses fonctions de professeur et se fixa à Bruxelles, où il devint un des leaders du Parti Socialiste. A la Chambre, avant la guerre, il s'occupa surtout des questions agraires et financières.

Pendant la guerre, il participa à la direction du Comité National de secours et de ravitaillement dans la section agricole et dans la section du chômage. Il fit trois fois le voyage secret au front et fut emprisonné en 1916, par les Allemands. Il fut l'âme de la résistance aux envahisseurs au sein du Parti Ouvrier Belge pendant la guerre et rédigea les protestations socialistes contre la déportation des ouvriers.

A l'armistice, il fut choisi comme Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. On lui doit la création des entrepôts frigorifiques en Belgique, l'établissement du Fonds National de crise contre le chômage, l'extension de l'assurance sociale avec service médico-pharmaceutique, la loi des huit heures, la pension gratuite à 65 ans pour les vieux travailleurs (325.000 pensionnés), la mise en activité de la Société Nationale des Habitations à bon marché (260 filiales ayant bâti pour 850 millions de francs), la loi sur les maladies professionnelles, la loi sur l'inspection des mines, les commissions paritaires de l'industrie, les commissions de conciliation (42 dans le pays), etc...

Il fut ministre de novembre 1918 à octobre 1921 ; d'avril 1925 à 1926, puis de 1926 à 1927. Il fit en 1923, un voyage d'étude au Congo et en rapporta un livre intitulé « Le Congo au Travail ».

M. Wauters était, ainsi que nous l'avons dit, le leader socialiste le plus populaire de Belgique, le plus aimé. Cerveau remarquable, esprit clair et positif, constructeur, d'une activité prodigieuse, il réalisa de grandes choses. On l'appelait le ministre des réformes sociales.

Il fit plusieurs conférences à Lille.

Condoléances de la classe ouvrière française

A l'occasion de la mort de M. Wauters, M. Jouhaux, secrétaire de la C. G. G., a envoyé d'Amiens à Bruxelles les condoléances de la classe ouvrière française.

Pas de session extraordinaire des Chambres belges

On continue à prétendre dit « l'Etoile Belge » qu'il y aura comme le demande le groupe des députés frontistes une session extraordinaire du Parlement au cours de l'été.

On a prétendu aussi que la Chambre devrait se réunir pour ratifier le plan Young.

C'est une erreur, le plan Young ne doit pas être ratifié par les Chambres, pas plus que ne l'a été le plan Dawes.

Le gouvernement, ajoute « l'Etoile Belge », n'a pas l'intention de convoquer les Chambres en session extraordinaire.

L'Assemblée semestrielle des Voyageurs et Employés de Commerce du Nord

Hier s'est tenue, à la Salle Industrielle de Lille, l'assemblée générale semestrielle des Voyageurs et Employés de Commerce du Nord. Avant d'aborder ses travaux, l'assemblée, sur la demande de M. Degouy, président observa une minute de recueillement en l'honneur de Mme Marsy, une grande bienfaitrice de la Société.

Les voyageurs entourant leur président M. Degouy (x)

L'ordre du jour, qui fut étudié ensuite, comprenait : 1. Lecture des procès-verbaux et admissions nouvelles (voté à l'unanimité) ; 2. Compte rendu de la situation financière arrêtée au 31 mai 1929, situation qui laisse entrevoir une grande prospérité de la Société ; 3. Exposé de M. V. Degouy, sur le congrès qui se tiendra à Valenciennes, le 21 juillet. L'orateur engagea vivement tous les sociétaires à y assister afin de montrer leurs forces ; 4. Mise aux voix, par M. Degony, d'un projet tendant à faire une souscription publique. (Adopté à l'unanimité.) Cette souscription, qui est autorisée par le préfet du Nord, sera organisée par la commission des fêtes ; de nombreux lots seront distribués au cours d'un tirage, qui aura lieu le 8 décembre ; 5. Rapport de M. Merlier, sur une proposition tendant à améliorer la retraite des membres âgés. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité ; 6. Un referendum ayant eu lieu le 28 avril, le président en donna les résultats, qui modifient comme suit l'art. 55 des statuts : « Les membres de la Société se réuniront en assemblée générale deux fois par an : les derniers dimanches de juin et de décembre. Ils seront réunis extraordinairement si le conseil le juge à propos. »

Il fut ensuite fait part aux sociétaires du grand succès obtenu par la caisse autonome des retraites de la Mutualité du Nord, et le président engagea tous les membres à y participer.

M. G. Petit fit, à son tour, un exposé précis et documenté sur le fonctionnement de la loi sur les Assurances Sociales, et après qu'il eût cité tous les avantages procurés par cette loi, M. Degouy demanda à tous les sociétaires de répondre au questionnaire qui leur sera envoyé prochainement.

M. Caillaux a parlé hier de la ratification des dettes

M. Caillaux, présidant une fête de comité à Saint-Paul-Le Gaultier, dans le canton de Fresnay-sur-Sarthe, qu'il représente au Conseil Général, a prononcé un discours dans lequel il a parlé de la validation du plan Young et a dit notamment :

« Parlant ces jours derniers, devant la Commission de la Chambre, M. Poincaré a reconnu que mon collègue, M. Bérenger, à Washington, moi-même à Londres, nous avions obtenu de nos créanciers toutes les concessions que nous pouvions espérer, qu'il serait vain, décevant, de rechercher aujourd'hui de meilleurs résultats. Je ne m'abstiens pas de retenir tout ce qu'il y a de pénible à l'idée que, ayant apporté au cours du conflit une si large, une si douloureuse contribution de vies humaines, nous ne sommes pas exonérés des prêts qu'il nous a fallu contracter pour défendre la cause commune ».

« Mais, qu'y faire, sinon attendre que nos associés d'outre-Atlantique, qui nous impartissent déjà — ne l'oublions pas — une remise de plus de moitié de nos dettes, consentent un nouveau geste qu'il n'est pas de la dignité de la France de solliciter ».

« Dans le présent, la grande nation, à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir ne saurait songer une minute à laisser protester sa signature régulièrement apposée au bas de titres délivrés par ses gouvernants durant la guerre. Et j'ai le droit de m'étonner que certains, qui se qualifient eux-mêmes de superpatriotes, nous engagent à un reniement de parole, qui, non seulement, ternirait le blason de la France, mais porterait la plus grave des atteintes au crédit de notre pays ».

Une vaste escroquerie aux dommages de guerre

Une sage-femme, des architectes, entrepreneurs, etc., sévèrement condamnés à Amiens

La Cour d'Appel d'Amiens vient de sanctionner dans une affaire d'escroquerie de dommages de guerre qui fit grand bruit à Saint-Quentin. Le jugement correctionnel qui avait été porté en appel par l'Etat, partie civile, et le ministère public, la Cour d'Amiens a aggravé fortement les sanctions. La principale inculpée, la femme Wisbecq, sage-femme, à Saint-Quentin qui avait réussi à toucher plusieurs centaines de mille francs au moyen de devis majorés et de mémoires fictifs a été condamnée à un an de prison au lieu de six mois, son amende de 2.000 fr. est maintenue ; le nommé Laurent, architecte, a été condamné à deux mois de prison en plus d'une amende de 500 fr. ; un autre architecte nommé Marchal à six mois de prison au lieu de trois mois en sus également d'une amende de 1.000 francs qui a été maintenue ; le nommé Dechemp, entrepreneur, a été condamné à trois mois de prison sans sursis au lieu d'un mois avec sursis, son amende de 5.000 fr. a été maintenue ; un employé de la Préfecture a été condamné à 15 jours de prison sans sursis au lieu de 15 jours avec sursis, son amende de 508 fr. a été maintenue ; un autre employé de la Préfecture nommé Gillot acquitté en première instance a été condamné à six jours de prison et à 100 francs d'amende ; le nommé Vanderbocq, employé d'architecte a vu confirmer sa condamnation à 300 fr. d'amende avec sursis ; la femme Wisbecq reste tenue de rembourser les sommes escroquées.

LIRE LE CITROËN EN DERNIÈRE PAGE

Une très grave affaire de mœurs à Sebourg

Un beau-père indigne a été mis en état d'arrestation

Louis Couteau, 55 ans, tailleur de limes à Sebourg, avait épousé Mathilde Desolle, âgée également de 55 ans, servante à Valenciennes, mère d'une fillette de 13 ans, Lucia Gavelle.

Couteau ne tarda pas à entretenir des relations coupables avec la fillette et ces relations duraient depuis trois ans, quand Lucia Gavelle, qui s'était placée comme bonne à Valenciennes, se décida à tout dire à sa mère.

La gendarmerie, saisie des faits, ouvrit une enquête et dimanche matin, Couteau était arrêté.

Lucia Gavelle prétend que depuis trois ans son beau-père abusait d'elle, contre son gré, chaque fois que sa mère s'absentait et que depuis qu'elle est placée à Valenciennes, il ne cesse de la poursuivre de ses assiduités et de ses menaces, parce qu'elle ne veut plus retourner chez lui, à Sebourg.

Quant à la mère, elle assure qu'elle ne s'est jamais aperçue de rien.

Interrogé, Couteau a déclaré que sa belle-fille s'était livrée à lui volontairement dès la première fois et que depuis, ces relations continuaient avec le consentement de la mère.

Mis à la disposition du Parquet, Couteau a été incarcéré à la maison d'arrêt. L'enquête se poursuit.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — 1er Juillet

Soleil : Lever à 3 h. 52 ; coucher à 19 h. 56.
Lune : Lever à 0 h.10 ; coucher à 13 h. 32.
En juillet, les jours diminuent de 4 m. le matin et de 1 m. le soir.
Aujourd'hui : Saint-Thierry. Demain : Vis. de la Vierge.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 juin :
Baromètre : 756 mil. 7 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 4 mil.
Thermomètre : Fronde 12°3 ; minima 13° atteint à 4 h. 30 ce matin ; maxima 23°5 atteint à 16 h. la veille.
Etat hygrométrique : 70 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : Néant ; Direction du vent : Nord-Est ; force : modérée ; Direction des nuages : Nord-Est ; Etat du ciel : nuageux.
Temps probable pour lundi : Frais, assez beau.

Office National. — Région Nord : Ciel très nuageux, temps couvert, pluies intermittentes suivies d'averses, vent du secteur Est, passant à Sud-Ouest, 3/6 mètres, minimum stationnaire.

DEUIL. — Nous apprenons la mort de M. Georges DASSONVILLE, officier de la Légion d'honneur, conseiller honoraire de la Cour de Cassation, décédé subitement le 27 juin 1929, dans sa soixante-quatorzième année, à Epinay-sur-Seine, en son domicile, 78, avenue de Pontoise.

Le défunt, très connu dans notre ville et qui était né à Haliuin, avait débuté comme substitut de procureur de la République à Douai.

Il fut ensuite Président du Tribunal Civil de Lille, premier Président de la Cour d'Appel de Douai, puis Conseiller à la Cour de Cassation.

Les obsèques de M. Georges Dassonville auront lieu aujourd'hui lundi 1er juillet, à onze heures, en la chapelle du Père-Lachaise. Réunion à 10 h. 45.

— On annonce la mort de Mme veuve Amédée Palandavoine, née Elisa Hénon, décédée à Lille, le 29 Juin 1929, à l'âge de 63 ans.

Les funérailles auront lieu demain mardi, à 11 heures, en l'église Saint-Joseph. On se réunira rue Arago, à 10 h. 45.

DISTINCTION. — Nous apprenons que M. Elie DEZAEYTYDT, Président du Radio Club du Nord de la France, vient de se voir décerner les palmes académiques, en récompense du dévouement qu'il ne cesse de prodiguer au Radio Club dont il est le fondateur.

M. Dezaeytydt est déjà titulaire de la Médaille du Travail, pour avoir été 38 ans employé dans la même maison.

Le grand Prix de Paris s'est disputé hier à Longchamp

Le Grand Prix de Paris s'est couru hier à Longchamp. De bonne heure les tribunes étaient inaccessibles et une foule nombreuse garnissait la pelouse, le pavillon et le pesage.

Vers 15 h. 30, le président de la République faisait son entrée en automobile, accompagné du général Lasson, chef de sa maison militaire. Les honneurs étaient rendus par une compagnie de la Garde Républicaine. Reçu au bas du perron par les dirigeants de la Société d'Encouragement, M. Doumergue a pris place dans la tribune officielle où l'attendaient MM. Jean Hennessy, ministre de l'Agriculture ; Bonnefous, ministre du Commerce ; Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. ; François Poncet, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique.

Après la troisième course, le président s'est rendu au paddock pour examiner les concurrents du Grand Prix avant d'assister à leur défilé sur la piste.

Après le défilé et le canter, le départ a été donné dans d'excellentes conditions. Tour Eiffel s'est élancée devant Buland Bala, Rebenti, Frelon II, Cabire et Grock, le reste du peloton bien groupé.

Après une très belle course, Hotweed parvenait à prendre un léger avantage sur Buland Bala que Calandria suivait de très près. Rebenti terminait quatrième, devant Charlemagne, Fonspertuis et Areska.

La victoire, à 15 jours d'intervalle, de Hotweed dans le Prix du Jockey Club et dans le Grand Prix de Paris, confirme la haute valeur du fils de Brûleur.

Le président de la République a fait appeler le propriétaire, M. Edward Esmond, et l'a chaudement félicité de la victoire de son poulain. Après la cinquième course, M. Doumergue a quitté l'Hippodrome de Longchamp avec le cérémonial accoutumé.

Notons que la victoire d'Hotweed rapporte 1.085.100 francs à son propriétaire, M. Edward Esmond.

Les concours colombophiles de la Fédération de la première Région

Le premier pigeon rentré de Libourne serait celui de M. Deldicque de La Madeleine-lez-Lille

Voici les premiers résultats connus du grand concours sur Libourne, organisé par la Fédération colombophile de la première région et dans lequel les amateurs du Nord et du Pas-de-Calais avaient engagé 6.193 pigeons.

Ceux de l'arrondissement de Lille se chiffraient par 1.987.

Le lâcher eut lieu à 8 heures 20 et, au soir de ce jour, aucune rentrée n'était constatée dans notre région.

Le premier pigeon connu est celui de M. Edouard Deldicque, de La Madeleine-lez-Lille, qui rentra à son colombier hier dimanche, à 9 heures 55.

Les arrivées se succédèrent, assez espacées et on estime qu'il n'y a pas plus de 250 à 300 rentrées.

D'après les renseignements que nous avons, le premier serait donc M. Deldicque, de La Madeleine, à 9 h. 55.

Les suivants probables : M. Jongiez, à Tourcoing, à 10 h. 45 ; M. Weill-Fichez, à Croix, à 10 h. 37 ; M. Vanroy, à Mercq-en-Barœul, à 10 h. 47 et M. Simoens, à Lille-Sud, à 10 h. 55.

Le premier pigeon rentré de Barcelone serait celui d'un coulonneux d'Armentières

En ce qui concerne le concours sur Barcelone, on ne connaissait, hier soir, à 20 h. 30, que dix pigeons rentrés. Le premier serait celui d'un coulonneux armentiérois, qui réintégra son colombier entre 10 et 11 heures du matin.

Victoire des nageurs tourquennois et lillois à Paris

Parmi les épreuves de water-polo qui se sont disputées hier à Paris, il convient de signaler : **Le match de sélection Tourcoing contre Paris, gagné par les Nordistes, par 6 buts à 2 ; le match de Coupe de France gagné par le Neptune Club de Lille par 2 buts contre un au C.A.S.G. de Paris.**

Des centaines d'hectares de forêts incendiés

Dans le canton de Cotignac, près de Brignolles, un incendie qui a pris de grandes proportions, dévaste depuis 24 heures les forêts des communes de Carces, du Thoronet et des environs. Les efforts des municipalités pour enrayer le sinistre étant vains, des détachements de troupes ont été demandés aux garnisons de Draguignan et d'Hyères.

A l'heure actuelle, un très grand nombre de billets ont été détruits et plusieurs centaines d'hectares de forêts sont le proie des flammes.

Un assassin condamné à mort dans l'Oise

Une dépêche de Beauvais annonce que la Cour d'Assises de l'Oise a condamné à la peine de mort le bucheron Henri Catoire qui, le 23 octobre 1928 au hameau de la Bréviaire près de Saint-Jean-aux-Bois, assaillit pour le voler et tua le garde forestier Amédée Favreau.

M. Macdonald assistera à l'assemblée de la S.D.N.

On apprend de source autorisée que le premier ministre britannique, se rendra en compagnie de M. Arthur Henderson, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères à Genève en septembre prochain, pour assister à l'assemblée de la S.D.N., mais il n'y fera qu'un court séjour.

L'Assemblée générale de la Fédération du Nord des "Essi"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Propagande. — M. Reubrez énumère ensuite les divers moyens de propagande et leurs avantages : film, conférences par T.S.F., etc...

Chemins de fer. — M. Reubrez rend hommage à la rationnelle organisation de la Cie du Nord, à ses initiatives de coquet aménagement des gares, qui constituent d'excellentes réclames pour la région.

« *Essi* ». — Des contestations se sont élevées au sujet du terme « Essi ». L'origine de ce nom est rappelée par M. Reubrez, qui en donne la raison : éviter toute confusion avec les syndicats d'initiative qui se forment dans diverses corporations.

Fonds commun ; France. — L'assemblée reçoit alors MM. Maringer, président de la section au conseil d'Etat, vice-président du « Touring-Club de France », et Audigier, président de l'Union des fédérations, qui prennent place au bureau, accueillis par des souhaits de bienvenue de la part de M. Reubrez.

Puis, la parole est à M. MARINGEZ qui, après avoir traité des pannonceaux-réclame, préconise aux « Essi » de tenir la main à ce que dans tous les hôtels le prix de la chambre soit indiqué sur la fiche, afin d'éviter « les tarifs à la tête du client ».

M. Maringer expose ensuite la question du fonds commun : France. La France n'a pas, à ce jour, de budget de tourisme, mais elle doit cependant se défendre contre la concurrence et réagir contre les campagnes sournoises de certains pays si elle veut éviter de perdre cette source de richesse qu'est le tourisme. Déjà les étrangers viennent moins nombreux. Il faut donc donner au tourisme français le moyen dont disposent les autres nations : l'argent.

Ce budget, ce fonds commun, alimentera toute la publicité pour amener les étrangers en France.

Maison de France. — Il a été déjà prévu, continue M. Maringer, la création, à Paris, d'une Maison de France, édifiée avenue des Champs-Elysées, qui sera, en quelque sorte, la plaque tournante du tourisme français, pour orienter les étrangers visiteurs, vers les différentes parties du territoire.

Vœux. — Plusieurs vœux sont déposés par les « Essi » de *Dunkerque*, *Malo* et *Bergues*, pour que soient facilitées certaines relations ferroviaires ; par *Cambrai*, qui signale la grande pitié de ses monuments classés historiques : l'église St-Géry et la Cathédrale.

M. Maringer promet d'intercéder pour en hâter la restauration.

L'assemblée se sépare après avoir entendu le rapport financier du trésorier, qui fait ressortir une excellente situation.

Reprenant place dans les autocars, les délégués visitèrent ensuite la ville de Cambrai, riche en monuments historiques.

A 11 h. 30, d'après un horaire scrupuleusement suivi, ils se rendaient au monument de la Victoire et au monument des régiments de Cambrai.

En présence des délégations des anciens combattants, mutilés, médaillés, anciens sous-officiers entourant leurs drapeaux, M. Reubrez déposa des gerbes de fleurs au milieu du pieux recueillement de l'assistance.

En termes émus, M. Toussaint, président des Anciens Combattants, et M. Rose, président des Anciens Sous-Officiers, le remercièrent de ce geste du souvenir.

Après une courte promenade dans le spacieux jardin de la ville, les délégués visitèrent une fabrique de toiles fines, appartenant à M. A. Bricout, puis l'exposition d'art religieux, ancien et moderne, qui se tient actuellement à Cambrai.

A 13 heures 30, dans une des salles de la mairie, fut servi aux délégués et aux personnalités un délicieux repas, où les spécialités de la région constituèrent, entre autres, des plats très goûtés.

A la table d'honneur avaient pris place, aux côtés de M. Dancourt, président, MM. Lecomte, délégué du ministre du Travail ; Hurbeaux, délégué du ministre des Travaux publics ; Reubrez ; Audigier ; Maréchal, secrétaire général du conseil supérieur du Tourisme belge ; Demolon, conseiller général ; Gilbert, président de la Chambre de Commerce ; Martinez, conseiller d'Etat ; Delmotte, député ; Bevière, conseiller général ; capitaine Chapuis, représentant le général commandant le 1er C. A. ; Dehedin, président de l'A.C.N.F. ; le chanoine Delval, représentant Mgr l'archevêque, etc., etc...

Le repas se déroula dans une excellente atmosphère de sympathie, agrémenté par un excellent orchestre et par des chansons locales, interprétées par M. et Mlle Heintz.

Le « Essi » de Cambrai, dont les délégués avaient déjà tant apprécié l'accueil cordial, remit à chaque invité d'agréables souvenirs du Cambrésis.

Au dessert, plusieurs discours furent prononcés.

M. DANCOURT présenta les remerciements des organisateurs aux nombreux invités, il eut un mot aimable pour la presse et il témoigna sa reconnaissance à la Municipalité et à la Chambre de Commerce de Cambrai, pour leur dévoué concours. Il souhaita la prospérité du Cambrésis, centre touristique et industriel et félicita chaleureusement MM. Reubrez, animateur de la Fédération ; Masson, secrétaire zélé et désintéressé du Essi de Cambrai.

M. REUBREZ eut un mot aimable pour toutes les personnes présentes et retraça l'extraordinaire vitalité de la Fédération.

M. DEMOLON, après avoir dépeint le charme des sites du Cambrésis, le labeur tenace de ses habitants, rendit hommage à l'activité du Essi de Cambrai.

M. GILBERT définit ensuite le rôle de la Chambre de Commerce, qui doit travailler de pair avec le Essi.

Après que M. la chanoine DELVAL eut donné lecture d'une spirituelle poésie de sa composition sur « Le Coup de Marteau », M. MARECHAL apporte le salut de la Belgique, préconisant une étroite collaboration entre les deux pays.

M. AUDIGNIER exprima son admiration pour l'œuvre touristique accomplie dans le Nord.

M. MARINGER rendit hommage aux efforts des Essi de Cambrai et à l'activité de M. Reubrez, puis MM. LECOMTE et HURLAUX apportèrent l'assurance de l'entier dévouement des ministres qu'ils représentent à la cause du tourisme. Sur d'excellentes impressions, les délégués quittèrent l'accueillante ville de Cambrai, qui leur laissera à tous d'agréables souvenirs.

L. B.

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1929. — N° 23

le Réprouvé

GRAND ROMAN D'AMOUR PAR Jean Lethuguenin

Elle observait cet étranger.

Etait-ce un touriste égaré dans la montagne ? Non, sans doute, car il était habillé grossièrement, comme un pâtre. Un contrebandier ? Non, Bernadette l'aurait connu.

Mais si c'était un berger, pourquoi au lieu de s'engager plus avant dans la haute montagne, épuisé comme il l'était, n'essayait-il pas de gagner le bord du torrent d'Estanhé, où il trouverait un chemin relativement facile ? Il aurait là, rencontré des touristes, du moins il n'aurait plus été fort loin d'un lieu habité.

Comme elle se faisait ces réflexions, elle vit l'homme chanceler, puis, incapable sans doute de se tenir debout, s'asseoir et enfin se coucher.

Il ne bougeait plus.

Bernadette sentait grandir en elle cette conviction que l'homme allait mourir si on ne lui portait secours.

Que lui était-il arrivé ? Etait-il blessé, ou était-ce un pauvre diable comme Maucret, qui, ayant fait un mauvais coup, n'osait pas retourner parmi ses semblables ?

La fillette hésitait. Devait-elle secourir cet inconnu au risque d'avoir ensuite maille à partir avec un mauvais sujet ? Elle se dit qu'il était trop épuisé pour être dangereux. Agile comme elle l'était, il lui serait toujours facile, à elle, de lui échapper.

Mais son père lui reprocherait peut-être d'avoir révélé sa présence à un étranger.

Bernadette avait bon cœur, elle écarta les objections qui se présentaient à son esprit. Un homme était là qui allait mourir ; il aurait fallu être incapable de toute pitié pour refuser de lui prêter assistance.

La fillette réfléchissait, mais son parti était déjà pris. Pour réconforter un homme épuisé, elle devait se munir de cognac.

Elle courut à la caverne, qui n'était pas très éloignée, mit dans une sacoche une petite bouteille d'eau-de-vie, une gourde pleine d'eau, une tranche de viande et un morceau de pain, coupé sur une miche que les contrebandiers avaient apportée la veille. Puis, toujours courant, elle redescendit à l'endroit où gisait l'inconnu.

L'homme était couché sur le côté, la tête sur son bras, les yeux clos. Il semblait plutôt évanoui qu'endormi, car il était livide et aucun souffle ne sortait de ses lèvres.

Penchée sur lui, Bernadette le regardait.

Il était jeune et beau, mais émacié comme un homme qui a beaucoup souffert. Elle le toucha, mais il ne parut pas le sentir. Elle le saisit par l'épaule et le secoua avec force pour le tirer de sa torpeur ; alors il fit un léger mouvement, ouvrit les yeux, considéra un instant Bernadette et retomba dans son évanouissement.

La fillette prit sa bouteille de cognac, en approcha avec précaution le goulot des lèvres de l'homme, qui instinctivement essaya aussitôt de boire.

Il absorba de la sorte quelques gorgées d'eau-de-vie. Mais il ne se réveilla pas tout de suite.

Demeurée à côté de lui, Bernadette l'observait et voyait ses joues et son front reprendre quelque couleur. Puis le souffle du jeune homme se fit plus distinct, il bougea un bras.

Bernadette le secoua de nouveau.

Et il reprit soudain connaissance.

D'un effort, il se redressa sur son séant et regarda la fillette avec un étonnement inquiet. Elle avait encore sa bouteille débouchée à la main.

Il dit :

— C'est vous qui m'avez fait boire, mademoiselle

— Oui, vous étiez tombé là. Je vous ai ranimé en vous donnant du cognac.

— Ça m'a fait du bien. Je vous remercie ! J'étais à bout de force.

Sa mine prit soudain une expression de terreur.

— Mais il faut que je reparte, dit-il, j'ai encore du chemin à faire.

Il essaya de se remettre debout et retomba en gémissant.

— Reposez-vous donc, dit Bernadette, vous voyez bien que vous n'en pouvez plus.

— Qui êtes-vous ? demanda le jeune homme.

— La fille d'un montagnard... Voulez-vous manger un peu ?

— Oui... Merci... Il y a deux jours que je n'ai rien pris.

— Tenez, voici du lard et du pain... Et, si vous voulez boire, j'ai de l'eau. Mais prenez encore du cognac, ça vous remontera.

Le jeune homme absorba une nouvelle lampée d'eau-de-vie et son visage s'anima davantage.

— D'où venez-vous ? demanda Bernadette.

— De là-bas, répondit évasivement l'inconnu en tendant la main vers le nord.

— Où allez-vous ?

Il fallait que cet homme eût quelque chose à craindre pour avoir choisi précisément le chemin le plus difficile.

— Peut-être que vous passez de la contrebande, insinua Bernadette.

— Non... Mais je dois repartir, dit l'étranger.

Il fit un nouvel effort pour se relever, mais en vain.

— Vous voyez bien qu'il faut vous reposer, observa la fillette. Mangez et prenez votre temps. Ici, personne ne viendra vous déranger.

— Et toi, qui es-tu ? demanda l'homme en dévisageant la fillette avec curiosité.

— Je vis avec mon père, dans la montagne.

Le jeune homme réfléchit quelques instants. Il semblait hésiter. Enfin, il reprit :

— Ton père consentirait-il à me guider jusqu'en Espagne ?

— Je peux le lui demander.

— Avez-vous un abri, où je pourrais me reposer un jour ou deux ? Je n'aurais pas la force de me remettre tout de suite en route.

Bernadette était embarrassée.

Elle avait bon cœur, en dépit de la rudesse de son éducation : elle ne pouvait se résoudre à abandonner cet homme qui, livré à lui-même, risquait de s'égarer tout à fait et de mourir d'épuisement. D'un autre côté, elle savait combien son père tenait à garder le secret de son refuge et comme sa sûreté dépendait de cette règle de prudence essentielle.

A la fin, elle dit :

— Attendez-moi, je vais en parler à mon père. Ne vous impatientez pas, il se peut que je ne puisse pas revenir avant la nuit.

— Soit ! J'attendrai. Mais, au nom du ciel, revenez. Si vous m'abandonnez, je suis perdu.

— Courage, dit simplement Bernadette.

Et elle s'élança, courant à travers les rochers.

Elle disparut au regard de l'étranger, qui, trop épuisé pour avoir encore la force de réfléchir et de se tourmenter, se recoucha sur le sol et s'endormit.

Bernadette eut bientôt regagné sa maison. Son père n'était pas encore de retour, mais il rentra une heure plus tard avec Zig. Elle lui conta son aventure et lui transmit la demande de l'étranger.

Maucret montra d'abord de l'humeur.

— Quel besoin avais-tu de secourir ce garçon !

— Voyons, papa, je ne pouvais pourtant pas le laisser mourir.

— Nous ne serions pas responsable de sa mort : nous ne lui avons pas conseillé de venir se promener dans la partie la plus sauvage et la plus difficile de la montagne.

— Ce n'est pas une raison pour l'abandonner quand nous avons les moyens de le sauver.

— Alors tu te figures que je vais l'amener ici, pour qu'il aille ensuite raconter aux douaniers où se trouve la cabane de Maucret ?

— Cet homme-là m'a plutôt l'air d'être de notre côté que de celui des douaniers. Il doit avoir grand-peur de les rencontrer, eux ou les gendarmes. J'imagine que c'est un pauvre diable qui a fait un mauvais coup en France.

— Hum ! qui sait si ce n'est pas une ruse pour nous attirer dans un piège ?

— Non, l'homme était évanoui quand je suis arrivée auprès de lui. Et si tu voyais sa mine !... Tu dis toujours que notre compagnie n'est pas assez nombreuse, qu'il nous faudrait pour la renforcer quelques garçons vigoureux et résolus. Celui-ci en est peut-être un.

Maucret hésitait encore ; mais Bernadette le supplia si bien, sut trouver de tels arguments, qu'il consentit enfin à aller voir l'étranger. Il restait toujours libre, n'est-ce pas, de lui refuser son